



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} Régiment d'Infanterie – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex
tél. : 03.58.43.00.60 –e-mail : plantelme@yonne.fff.fr

COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS et OBLIGATIONS DES CLUBS

PV 109 st et reg 9

Réunion téléphonique du 3 novembre 2020

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

1. Statut de l'arbitrage

Présents : Madame Catherine FONTAINE – Messieurs Aurélien CHATON – Alain MONTAGNE - Patrick SABATIER

1.1 Changements de clubs

Situation de Monsieur Nelson DAKRE

La commission,

- prend note de la décision de la Commission Régionale Statuts, Règlements et obligations des clubs en date du 15 octobre 2020,
- attendu les motivations avancées, à savoir RAISON PERSONNELLE,
- vu les dispositions des articles 8 et 33 du statut de l'arbitrage,
- précise que le club de Gron Véron ne pourra pas comptabiliser au titre de ses obligations Nelson DAKRE pour les saisons 2020/2021 et 2021/2022.

Le Président de Commission
Patrick SABATIER

La secrétaire de commission
Catherine FONTAINE